



CABINET DU PRESIDENT

=-----=

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

-----=

NOTE DE SERVICE N° 007 /UL/CP/PRMP/2019

Portant mise en place d'un comité en vue d'établir les états des lieux au titre des travaux de (1) rénovation des salles de classe et des laboratoires didactiques du département de Génie Electrique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI) et (2) rénovation du laboratoire des énergies renouvelables de la Faculté des Sciences (FDS) dans le cadre du CERME

En prélude aux travaux de (1) rénovation des salles de classe et des laboratoires didactiques du département de Génie Electrique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI) et (2) rénovation du laboratoire des énergies renouvelables de la Faculté des Sciences (FDS) dans le cadre du CERME, il est mis en place, un comité technique chargé d'établir les états des lieux des ouvrages à rénover et d'en proposer les besoins en rénovation et d'en estimer les quantitatifs et les coûts estimatifs.

Le présent comité fait office de la mission d'études au bénéfice de l'UL-CERME.

1. Composition du comité technique

Le comité technique est composé comme suit :

- **M. SEBOU Igoma**, Ingénieur Génie civil à l'ENSI, *Président, Chef de mission ;*
- **M. SETEKPO Ayéwu Kodjo Mawuko**, Technicien en électricité à l'ENSI, *Rapporteur ;*
- **M. KOUTO Yaovi Agbéko**, Ingénieur Génie Civil à la Direction de la Planification et de la Prospective à l'Université de Lomé (DPP), *Membre ;*
- **M. GBAFA Kodjovi Senanou**, Ingénieur Génie Civil à l'ENSI, *Membre ;*
- **M. KPIAGOU Pamane**, Chef division assainissement et environnement à la Direction de la Gestion du Domaine Universitaire (DGDU) de Lomé, *Membre ;*
- **M. DOTOU-SEGLA Ayawo Apélété**, Membre de la Cellule permanente d'appui à la PRMP -UL, *Membre et ;*
- **M. ASSOGBA Kossi**, Spécialiste en sauvegarde environnement et sociale sur le projet d'appui à la compétitivité des services logistiques pour le commerce (Financement Banque mondiale), *Membre, personne externe à l'Université de Lomé.*

2. Cahier de charges du comité technique

Le comité est chargé entre autres de :

- établir l'état des lieux des *salles de classe et des laboratoires didactiques du département de Génie Electrique* de l'ENSI dans le cadre du CERME ;
- établir l'état des lieux du *laboratoire des énergies renouvelables de la FDS* dans le cadre du CERME ;
- procéder au diagnostic systématique (internes et externes) de l'ensemble des ouvrages sus évoqués (ENSI et FDS) ;
- répertorier les besoins de rénovation au titre de tous les ouvrages concernés (ENSI et FDS) ;
- relever les mesures de sauvegardes environnementales et sociales, sécurité, hygiène et santé à prendre en compte en vue d'un éventuel PGES ;
- identifier les quantités adéquates pour les besoins en rénovation (ENSI et FDS) ;
- estimer les coûts prévisionnels pour la rénovation de chaque site (ENSI et FDS) ;
- fournir une description technique relative à la rénovation de chacun des sites (ENSI et FDS) ;
- prévoir, conformément à la réglementation nationale et les directives de la Banque Mondiale, les dispositions préalables liées aux normes environnementales pour l'exécution des travaux pour chaque site (ENSI et FDS) ;
- élaborer les cadres des bordereaux des prix unitaires (CBPU) et détails quantitatifs et estimatifs (CDQE) au titre de chaque site (ENSI et FDS) et ;
- produire un rapport pour chaque site (ENSI et FDS).

3. Organisation des activités et dispositions pratiques

Le président du comité est chargé de convoquer les séances de travail.

La Direction du CERME se charge de prendre des dispositions pratiques pour la réussite de la mission du comité technique.

4. Durée

La durée prévisionnelle est d'un (01) mois.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature.

Lomé, le 04 NOV 2019



La Personne responsable des marchés publics,

Mme Cicavi Akuavi SOSSOU